



# ASSEMBLÉE NATIONALE

17ème législature

## Avenir de l'AFPA

Question écrite n° 9059

### Texte de la question

Mme Murielle Lepvraud appelle l'attention de Mme la ministre auprès de la ministre du travail, de la santé, de la solidarité et des familles, chargée du travail et de l'emploi, sur l'avenir extrêmement préoccupant de l'Agence nationale pour la formation professionnelle des adultes (AFPA) dont le rôle est pourtant fondamental dans le paysage de la formation professionnelle. Depuis 1949, l'AFPA forme chaque année des dizaines de milliers d'adultes (93 000 en 2024, dont 50 000 demandeurs d'emploi) à travers des formations qualifiantes, longues et professionnalisantes, souvent dans des secteurs essentiels. Un rapport du cabinet Koreis a souligné que les formations dispensées par l'AFPA étaient plus efficaces que celles issues des dispositifs concurrentiels et que leurs bénéfices économiques dépassaient leurs coûts. L'AFPA joue donc un rôle majeur d'émancipation sociale, en particulier pour les publics les plus précaires. Pourtant, l'avenir de cette institution est aujourd'hui compromis. Le déficit cumulé pour les quatre premiers mois de l'année 2025 atteint déjà 47 millions d'euros. Ce résultat est la conséquence directe d'un sous-financement chronique, de prévisions budgétaires irréalistes imposées par la tutelle et d'une dépendance accrue au compte personnel de formation (CPF), qui détourne les financements publics vers des organismes privés, souvent de faible qualité, comme l'a documenté la Cour des comptes dans son rapport sur la formation professionnelle des salariés de juin 2023. La situation est d'autant plus préoccupante qu'une note interne du ministère de l'économie, révélée par la presse, envisage ouvertement la liquidation de l'AFPA pour pouvoir valoriser ses actifs immobiliers. Ce projet impliquerait la suppression de milliers d'emplois et la disparition d'un outil public stratégique, notamment dans les territoires ruraux et les quartiers populaires. Il s'inscrirait encore dans la logique d'austérité brutale menée par le Gouvernement, au mépris des besoins sociaux et économiques du pays. Depuis le 26 juin 2025, les salariés de l'AFPA, réunis en intersyndicale, se mobilisent massivement pour alerter sur cette menace existentielle. Ils revendiquent un moratoire immédiat sur les fermetures de centres, un plan de financement pérenne et une reconnaissance pleine et entière de la mission de service public de leur établissement. Mme la députée rappelle que la formation professionnelle ne peut être laissée aux seuls mécanismes de marché, comme le CPF. À rebours de cette logique, il faut un financement pérenne et structurel de l'AFPA, dans le cadre d'un véritable service public de la formation tout au long de la vie. Elle lui demande donc si le Gouvernement entend garantir la pérennité de l'AFPA comme opérateur public essentiel en renonçant à toute logique de liquidation ou de privatisation, s'il prévoit de mettre fin à la dépendance au CPF en assurant un financement direct, structurel et suffisant à l'AFPA et ce qu'il répond aux revendications portées par les personnels depuis le 26 juin 2025, notamment en matière de maintien des emplois, des centres de formation et de moyens humains et matériels à la hauteur des enjeux.

### Données clés

**Auteur :** [Mme Murielle Lepvraud](#)

**Circonscription :** Côtes-d'Armor (4<sup>e</sup> circonscription) - La France insoumise - Nouveau Front Populaire

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 9059

**Rubrique :** Formation professionnelle et apprentissage

**Ministère interrogé :** [Travail et emploi](#)

**Ministère attributaire :** [Travail et emploi](#)

Date(s) clé(s)

**Question publiée au JO le :** [29 juillet 2025](#), page 6781